

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES) TÉCNICO SUPERIOR DE ANIMACIÓN TURÍSTICA
TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français) TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ANIMATION TOURISTIQUE
DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL
<p><u>Compétence générale</u> Administrer de petites entreprises, services ou divisions d'animation. Définir, promouvoir et adapter la programmation générale d'activités, et coordonner et exécuter les activités d'animation touristique.</p> <p><u>Unités de compétence</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser, planifier et gérer une petite entreprise d'activités de loisirs et socio -éducatives 2. Organiser, exécuter et contrôler des activités d'animation de soirées et de spectacles. 3. Enseigner et dynamiser des jeux et des activités physiques de loisirs 4. Organiser, exécuter et contrôler des activités d'animation culturelle

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME
<p><u>Occupations ou postes de travail</u></p> <p>Technicien de planification touristique. Organisateur et gestionnaire d'activités de loisirs et socio -éducatives. Promoteur touristique. Guide local. Animateur de jeux et d'activités physiques et de loisirs. Relations Publiques. Technicien d'organisation de salons et de manifestations.</p>
<p>(*) Note explicative</p> <p>Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).</p> <p>L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.</p>

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation - Diplôme de Sciences de l'Entreprise - Diplôme de Tourisme	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 274/2000 du 25 février (Journal Officiel de l'État BOE 14/03/2000)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Activités et ressources naturelles - Animation dans le domaine touristique - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Jeux et activités physiques de loisirs pour animation - Langue étrangère - Organisation et gestion d'une petite entreprise d'activités de loisirs et socio-éducatives - Deuxième langue étrangère - Techniques de communication pour l'animation	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
Conditions d'accès requises Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire _____ http://www.educacion.es		